

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE**

### **DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille huit, le quinze avril, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, convoqué le neuf avril 2008, s'est réuni au PETIT FOUGERAY, sous la présidence de Mr MELLET .

#### **ETAIENT PRESENTS**

##### **. les délégués titulaires**

MM. THEBAULT, JOUADE, BRIAND, HILLIGOT, BROSSAULT, RENAULT, FERRE, GENDROT, PEUVREL, GOURMAUD, DESHOUX, DERVAL, MARTIN, EON, BEAUJOUAN, LEGUEDE, GARDAN, KAZMIERCZAK, TULANE, CALVEZ, BOURASSEAU, BRIZARD, HAISSANT, ADAM, RINFRAY, PLARD, MELLET, KERIBIN, DUPONT, THELOHAN, LALANDE, CHEDMAIL, BEAUFILS, BARREL, LAINE, LANDEL, LOUIS, PILARD, DENIEL, MOUTEL, GUIHEUX, GELDREICH .

##### **. suppléants**

M. BARRE	pour	Mme BERTAU
Mme MARTIN	pour	M. LECLERC
M. BEAUDOUIN	pour	M. TROUBOUL
M. GEFFRAULT	pour	M. DUTEMPLE
Mme BRIEUC	pour	M. GUYOT
Mme DEROCHE	pour	M. FERRARI
M. NICOLAS	pour	M. PAIZEE
M. BOURDAIS	pour	M. THEBAUD

**formant la majorité des membres en exercice**

**ABSENTS** : M. MENARD (excusé) .

#### **ASSISTAIENT EN OUTRE A LA REUNION**

Mr ARMAND	Comptable du Trésor Public de BAIN DE BRETAGNE
Mme DINDAULT	Directrice des Services de la Communauté de Communes
Melle MOREL	Adjointe à la directrice

Toutes les communes étaient représentées à l'exception de : ---

M. THEBAULT Yves a été nommé Secrétaire de séance .

**\* COMPTES DE GESTION 2007 \***

Il est soumis au Conseil Communautaire les Comptes de Gestion 2007 élaborés par Mr ARMAND – Comptable du Trésor Public de BAIN DE BRETAGNE . Les principaux résultats de ces Comptes se présentent ainsi ⇨

**BUDGET PRINCIPAL**

<b>Total des sections</b>	Recettes	7.839.392,47
	Dépenses	6.276.057,20
	Résultat exercice	1.563.335,27
<b>Résultats de clôture</b>	Exercice précédent	1.646.585,67
	Part affectée à l'invest. Exercice 2007	709.183,21
	Résultat	2.500.737,73 d'excédent

**BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

<b>Total des sections</b>	Recettes	154.419,34
	Dépenses	296.228,88
	Résultat exercice	- 141.809,54
<b>Résultats de clôture</b>	Exercice précédent	- 271.893,46
	Part affectée à l'invest. Exercice 2006	0,00
	Résultat	- 413.703,00

**ZAI CREVIN**

<b>Total des sections</b>	Recettes	---
	Dépenses	---
	Résultat exercice	---
<b>Résultats de clôture</b>	Exercice précédent	- 191.423,07
	Résultat	- 191.423,07

**ZAI BAIN DE BRETAGNE**

<b>Total des sections</b>	Recettes	2.026.980,25
	Dépenses	1.853.218,05
	Résultat exercice	173.762,20

<b>Résultats de clôture</b>	Exercice précédent	171.295,63
	Résultat	345.057,83 d'excédent

### **ZAI ERCE EN LAMEE**

<b>Total des sections</b>	Recettes	---
	Dépenses	12.234,88
	Résultat exercice	- 12.234,88
<b>Résultats de clôture</b>	Exercice précédent	- 100.480,01
	Résultat	- 112.714,89

### **ZAI SAULNIERES**

<b>Total des sections</b>	Recettes	---
	Dépenses	16.964,41
	Résultat exercice	- 16.964,41
<b>Résultats de clôture</b>	Exercice précédent	- 97.941,39
	Résultat	- 114.905,80

### **ZAI LE SEL DE BRETAGNE**

<b>Total des sections</b>	Recettes	---
	Dépenses	1.071,08
	Résultat exercice	- 1.071,08
<b>Résultats de clôture</b>	Exercice précédent	- 17.557,30
	Résultat	- 18.628,38

### **ZAI PLECHATEL**

<b>Total des sections</b>	Recettes	---
	Dépenses	---
	Résultat exercice	---
<b>Résultats de clôture</b>	Exercice précédent	---
	Résultat	---

### **SPANC**

<b>Total des sections</b>	Recettes	64.018,31
	Dépenses	75.385,13
	Résultat exercice	- 11.366,82

<b>Résultats de clôture</b>	Exercice précédent	- 29.163,76
	Résultat	- 40.530,58

Considérant une identité d'exécution d'écriture avec les Comptes Administratifs, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité les Comptes de Gestion 2007 de Monsieur le Comptable du Trésor Public de BAIN DE BRETAGNE .

---

**\* COMPTES ADMINISTRATIFS 2007 \***

Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote des Comptes Administratifs 2007 de la Communauté de Communes, c'est Mr Daniel GENDROT qui a été investi de la fonction de président de séance .

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, les résultats suivants et les restes à réaliser, pour chacun des budgets :

**✓ BUDGET PRINCIPAL**

. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	5.222.116,29 €
Recettes	6.485.973,75 €
Résultat de l'exercice	
Excédent	1.263.857,46 €
Excédent reporté	
Exercice précédent	1.682.662,67 €
Résultat cumulé	
<b>Excédent</b>	<b>2.946.520,13 €</b>

. SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	1.053.940,91 €
Recettes	1.353.418,72 €
Résultat de l'exercice	
Excédent	299.477,81 €
Déficit reporté	
Exercice précédent	745.260,21 €
Résultat cumulé	
<b>Déficit</b>	<b>445.782,40 €</b>

. RESTES A REALISER

Dépenses	493.576,00 €
Recettes	497.427,00 €

. SOLDE DES RESTES A REALISER  
Excédent 3.851,00 €

✓ **BUDGET ANNEXE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	52.835,20 €
Recettes	1.023,01 €
Résultat de l'exercice	
Déficit	51.812,19 €
Excédent reporté	
Exercice précédent	0,01 €
Résultat cumulé	
<b>Déficit</b>	<b>51.812,18 €</b>

. SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	243.393,68 €
Recettes	153.396,33 €
Résultat de l'exercice	
Déficit	89.997,35 €
Déficit reporté	
Exercice précédent	271.893,47 €
Résultat cumulé	
<b>Déficit</b>	<b>361.890,82 €</b>

. RESTES A REALISER

Dépenses	48.707,00 €
Recettes	121.420,00 €

. SOLDE DES RESTES A REALISER

Excédent 72.713,00 €

✓ **BUDGET ANNEXE - ZAI CREVIN**

. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	---
Recettes	---
Résultat de l'exercice	---
Excédent reporté	
Exercice précédent	89.073,23 €
Résultat cumulé	
<b>Excédent</b>	<b>89.073,23 €</b>

. SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	---
Recettes	---
Résultat de l'exercice	---
Déficit reporté Exercice précédent	280.496,30 €
Résultat cumulé <b>Déficit</b>	<b>280.496,30 €</b>

✓ BUDGET ANNEXE - ZAI BAIN

. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	1.388.660,74 €
Recettes	1.013.490,25 €
Résultat de l'exercice Déficit	375.170,49 €
Excédent reporté Exercice précédent	1.009.945,51 €
Résultat cumulé <b>Excédent</b>	<b>634.775,02 €</b>

. SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	464.557,31 €
Recettes	1.013.490,00 €
Résultat de l'exercice Excédent	548.932,69 €
Déficit reporté Exercice précédent	838.649,88 €
Résultat cumulé <b>Déficit</b>	<b>289.717,19 €</b>

✓ BUDGET ANNEXE - ZAI ERCE EN LAMEE

. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	12.234,88 €
Recettes	---
Résultat de l'exercice Déficit	12.234,88 €
Excédent reporté Exercice précédent	35.805,99 €
Résultat cumulé <b>Excédent</b>	<b>23.571,11 €</b>

. SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	---
Recettes	---
Résultat de l'exercice	---
Déficit reporté Exercice précédent	136.286,00 €
Résultat cumulé <b>Déficit</b>	<b>136.286,00 €</b>

✓ BUDGET ANNEXE - ZAI LE SEL DE BRETAGNE

. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	1.071,08 €
Recettes	---
Résultat de l'exercice Déficit	1.071,08 €
Excédent reporté Exercice précédent	85.772,70 €
Résultat cumulé <b>Excédent</b>	<b>84.701,62 €</b>

. SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	---
Recettes	---
Résultat de l'exercice	---
Déficit reporté Exercice précédent	103.330,00 €
Résultat cumulé <b>Déficit</b>	<b>103.330,00 €</b>

✓ BUDGET ANNEXE - ZAI SAULNIERES

. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	16.964,41 €
Recettes	---
Résultat de l'exercice Déficit	16.964,41 €
Excédent reporté Exercice précédent	185.098,61 €
Résultat cumulé <b>Excédent</b>	<b>168.134,20 €</b>

. SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	---
Recettes	---
Résultat de l'exercice	---
Déficit reporté Exercice précédent	283.040,00 €
Résultat cumulé	
<b>Déficit</b>	<b>283.040,00 €</b>

✓ BUDGET ANNEXE - ZAI PLECHATEL

. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	---
Recettes	---
Résultat de l'exercice	---
Résultat reporté Exercice précédent	---
Résultat cumulé	---

. SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	---
Recettes	---
Résultat de l'exercice	---
Résultat reporté Exercice précédent	---
Résultat cumulé	---

✓ BUDGET SPANC

. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	75.385,13 €
Recettes	57.730,06 €
Résultat de l'exercice	
Déficit	17.655,07 €
Déficit reporté Exercice précédent	17.199,90 €
Résultat cumulé	
<b>Déficit</b>	<b>34.854,97 €</b>

. SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	---
Recettes	6.288,25 €

Résultat de l'exercice	
Excédent	6.288,25 €
Déficit reporté	
Exercice précédent	11.963,86 €
Résultat cumulé	
<b>Déficit</b>	<b>5.675,61 €</b>

---

**\* AFFECTATION DES RESULTATS \***

Après constatation des résultats des Comptes Administratifs 2007, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'affecter les résultats suivants ⇨

↳ **Budget Principal**

Le Compte Administratif 2007 fait ressortir ⇨

. un excédent de fonctionnement de	2.946.520,13 €
. un déficit d'investissement de	445.782,40 €

Restes à réaliser

. dépenses	493.576,00 €
. recettes	497.427,00 €
. Solde des restes à réaliser	
Excédent	3.851,00 €

D'où un Résultat d'Investissement (incluant les restes à réaliser) de :

. Déficit	441.931,40 €
-----------	--------------

Affectation des résultats de la façon suivante ⇨

. Inscription en Section de Fonctionnement	
Compte de recettes – 002 / 01	
Excédent de Fonctionnement reporté	2.504.588,73 €
. Inscription en Section d'Investissement	
Compte de recettes – 1068 / 01	
Réserves	441.931,40 €

---

**\* BUDGETS PRIMITIFS 2008 \***

Le Président présente les 10 Budgets Primitifs 2008 de la Communauté de Communes, qui sont adoptés chacun à l'unanimité des délégués communautaires .

Ces budgets s'équilibrent de la façon suivante (présentation générale des montants totaux correspondant à la somme des propositions nouvelles + reports) ⇒

✓ **BUDGET PRINCIPAL**

. SECTION DE FONCTIONNEMENT 9.166.407 €

. SECTION D'INVESTISSEMENT 3.095.335 €

✓ **BUDGET ANNEXE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

. SECTION DE FONCTIONNEMENT 856.088 €

. SECTION D'INVESTISSEMENT 2.411.598 €

✓ **BUDGET ANNEXE - ZAI CREVIN**

. SECTION DE FONCTIONNEMENT 710.507 €

. SECTION D'INVESTISSEMENT 440.497 €

✓ **BUDGET ANNEXE - ZAI BAIN DE BRETAGNE**

. SECTION DE FONCTIONNEMENT 1.025.567 €

. SECTION D'INVESTISSEMENT 390.792 €

✓ **BUDGET ANNEXE - ZAI ERCE EN LAMEE**

. SECTION DE FONCTIONNEMENT 271.101 €

. SECTION D'INVESTISSEMENT 235.296 €

✓ **BUDGET ANNEXE - ZAI MESSAC**

. SECTION DE FONCTIONNEMENT 1.300.000 €

. SECTION D'INVESTISSEMENT 480.000 €

✓ **BUDGET ANNEXE - ZAI LE SEL DE BRETAGNE**

. SECTION DE FONCTIONNEMENT 536.660 €

. SECTION D'INVESTISSEMENT 136.660 €

✓ **BUDGET ANNEXE - ZAI SAULNIERES**

. SECTION DE FONCTIONNEMENT 1.183.050 €

. SECTION D'INVESTISSEMENT 566.080 €

✓ **BUDGET ANNEXE - ZAI PLECHATTEL**

. SECTION DE FONCTIONNEMENT 830.010 €

. SECTION D'INVESTISSEMENT 830.010 €

✓ **BUDGET SPANC**

. SECTION DE FONCTIONNEMENT	121.211 €
. SECTION D'INVESTISSEMENT	5.676 €

---

**\* VOTE DU TAUX DE TPU \***

Il a été notifié à la Communauté de Communes un montant prévisionnel de bases d'imposition 2008, à la taxe professionnelle de : **26.060.000 €** (rappel 2007 : 24.917.639 €) .

D'où une augmentation des bases de TP entre 2007 et 2008 : + 4,6 %

<b>Taux Maxi pouvant être voté =</b>	<b>12,15 %</b>
Taux maxi de droit commun :	11,36 %
Avec possibilité de majoration spéciale	0,79

Le Président présente alors différentes possibilités de vote de TPU :

Produit Fiscal à taux constant (soit 11,20 %) : 2.918.720 €  
(soit + 127.945 € par rapport à 2007)

Produit Fiscal avec un taux de 11,70 % : 3.049.020 €  
(soit + 130.300 € par rapport au taux de 11,20 %)  
(soit + 258.245 € par rapport à 2007)

*(augmentation du taux de TPU de 4,5 %)*

Produit Fiscal avec un taux de 12,00 % : 3.127.200 €  
(soit + 208.480 € par rapport au taux de 11,20 %)  
(soit + 336.425 € par rapport à 2007)

*(augmentation du taux de TPU de 7,1 %)*

Produit Fiscal avec un taux de 12,15 % : 3.166.290 €  
(soit + 247.570 € par rapport au taux de 11,20 %)  
(soit + 375.515 € par rapport à 2007)

*(augmentation du taux de TPU de 8,4 %)*

Le Conseil est donc invité à se prononcer sur le taux de TPU à retenir, entre 11,20 % et 12,15 % .

Pour information, le niveau du taux de TPU des EPCI voisins se situe dans la fourchette suivante ⇒

<b>Communauté de Communes</b>	<b>Taux 2007</b>
GRAND FOUGERAY	12,96 %
LA ROCHE AUX FEES	9,58 %
PAYS GUERCHAIS	10,97 %

PIPRIAC	11,13 %
MAURE DE BRETAGNE	13,46 %
GUICHEN	12,57 %

Le Président informe par ailleurs, que compte tenu de la réglementation fiscale en vigueur, les bases de taxe professionnelle susceptibles de plafonnement à la valeur ajoutée se présentent ainsi :

Entreprises à PVA plafonné	184.789 €
Autres entreprises plafonnées	8.908.034 €
Soit 34,89 % de bases plafonnées (contre 28,66 % en 2007)	

Ainsi, l'estimation de la participation de la Communauté de Communes au plafonnement à la valeur ajoutée 2008, qui sera déduite du produit fiscal perçu en 2008, avec un taux de 11,20 %, sera de 62.864 € .

Enfin, le montant des allocations compensatrices provenant de l'Etat a été notifié à hauteur de **32.398 €** .

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de retenir pour 2008, un taux de TPU équivalent à 11,70 % .

---

#### \* DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE 2008 \*

Considérant la croissance peu élevée des bases d'imposition à la taxe professionnelle sur le territoire de la Communauté de Communes et au vu du choix du taux de TPU passant de 11,20 % (en 2007) à 11,70 % (en 2008),

le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, d'augmenter le montant de la dotation de solidarité de 15 % par rapport au montant reversé en 2007, ce qui représente un total à répartir de 785.000 € selon le principe suivant ⇒

. 1. CALCUL DE LA PART 1 = Montants identiques à ceux distribués en 2001, au titre de la péréquation de TP de Zone, soit 291.532 €

. 2. CALCUL DE LA PART 2 = Reste à répartir selon 3 critères : 785 000 € - 291 532 € = 493.468 €

1 % pour chaque Commune, soit 4 934 € par Commune

Reste à répartir : 493 468 € - 83 878 € = 409 590 €

- 50 % en fonction de la population DGF, soit 204.795 €

- 50 % en fonction de la population corrigée par l'inverse de la Richesse Financière, soit 204 795 €

Ainsi, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le tableau de répartition de la dotation de solidarité pour l'année 2008, tel que présenté ci-après . Il est par ailleurs décidé de procéder à un versement de cette dotation en 2 temps :

- 1<sup>er</sup> versement de 50 % courant mai
- 2<sup>ème</sup> versement de 50 % courant octobre

**\* INDEMNITES DE FONCTION POUR LE PRESIDENT  
ET LES VICE-PRESIDENTS \***

Conformément au Code Général des Collectivités, il revient au Conseil Communautaire de décider de fixer le montant des indemnités de fonction pour le Président et les Vice-Présidents.

Il est proposé comme base de calcul de se référer à la grille d'indemnités maximales correspondant à la catégorie de taille de population dans laquelle se situe la Communauté de Communes, à savoir : de 20.000 à 49.000 habitants :

<b>Taux Maximal (en %) de l'indice brut de référence 1.015</b>	<b>Indemnité du Président</b>	<b>Taux Maximal (en %) de l'indice brut de référence 1.015</b>	<b>Indemnité des Vice- Présidents</b>
67,50 %	30.304,17 € / an 2.525,35 € / mois	24,73 %	11.102,55 € / an 925,21 € / mois

Le Président quitte alors l'assemblée, pour procéder à la fixation de ses indemnités de fonction .

Sur proposition de Mr GENDROT – Vice-Président, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le régime d'indemnités de fonction suivant, pour le Président ⇨

<b>Taux Maximal (en %) de l'indice brut de référence 1.015</b>	<b>Indemnité du Président</b>
67,50 %	30.304,17 € / an 2.525,35 € / mois

Puis les Vice-Présidents quittent l'assemblée pour procéder à la fixation de leurs indemnités de fonction .

Sur proposition de Mr MELLET – Président, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le régime d'indemnités de fonction suivant, pour les Vice-Présidents ⇨

<b>Taux Maximal (en %) de l'indice brut de référence 1.015</b>	<b>Indemnité des Vice- Présidents</b>
24,73 %	11.102,55 € / an 925,21 € / mois

L'attribution de ces indemnités est applicable à la date d'installation du nouveau Président et des nouveaux Vice-Présidents de la Communauté de Communes, soit dès le 8 avril 2008 .

---

**\* DELEGATIONS AU PRESIDENT ET AU BUREAU \***

L'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le président, les vice-présidents ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception :

- 1° du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° de l'approbation du compte administratif ;
- 3° des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
- 4° des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'E.P.C.I. ;
- 5° de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° de la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de la politique de la ville .

De plus, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant .

Pour le bon fonctionnement de la Communauté de Communes, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de déléguer au Bureau les attributions suivantes ⇒

- négociation et choix des emprunts destinés à financer les investissements prévus par le Budget, ceci dans la limite du montant des emprunts inscrits au Budget
- possibilité de remboursement anticipé et de réaménagement de la dette
- passation de contrats d'assurances

- fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services représentant un montant inférieur à 10.000 € H.T., lorsque les crédits sont prévus au Budget
- vente des terrains situés dans les zones d'activités intercommunales
- examen et avis sur les dossiers de demande de subventions inscrits dans le cadre du programme Contrat de Territoire
- décisions relatives aux questions liées au personnel communautaire

De plus, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, retient la délégation suivante au Président ⇨

- acquisition de matériel et équipement ou commande de prestations de services, représentant un montant inférieur à 4.000 € H.T., lorsque les crédits sont prévus au Budget.

---

**\* QUESTIONS DIVERSES \***

Mr MELLET informe l'assemblée que la Communauté de Communes s'est dotée de 2 radars détecteurs de vitesse pour les véhicules automobiles, ayant un rôle préventif . Ces équipements sont à disposition des Communes . Ils pourront être installés dans les Communes, sur une période de 15 jours. La demande de mise à disposition est à effectuer, auprès de Mr PLARD Sébastien – technicien ayant en charge de suivre l'utilisation de ce matériel .

Enfin, la Communauté de Communes dispose également d'un équipement permettant de vérifier la solidité des buts de handball et de football – tests à effectuer réglementairement chaque année . Là aussi, les Communes peuvent s'adresser à la Communauté de Communes pour utiliser ce matériel .

---

Affiché le 18 Avril 2008

Le Président,

Yvon MELLET